

Vous attendez-vous à ce que les provinces qui sont absolument convaincues entreprennent de faire une enquête complète pour convaincre le reste du Canada, ou bien le gouvernement fédéral a-t-il la responsabilité voulue et est-il assez intéressé dans cette question pour le faire lui-même, ou encore la Commission des chemins de fer Nationaux du Canada a-t-elle la responsabilité d'agir dans ce sens?

Le PRÉSIDENT: Sir Henry Drayton a déclaré qu'il ne croyait pas en avoir la responsabilité.

L'hon. M. GRAHAM: Je dirais que si une enquête doit être faite, il appartient au gouvernement fédéral de la faire avec l'autorisation du parlement.

M. STEWART: Feriez-vous cette enquête avant d'en avertir les chemins de fer Nationaux du Canada?

Sir HENRY DRAYTON: Vous pourriez faire faire cette enquête par les chemins de fer Nationaux du Canada; vous auriez là les représentants compétents.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est entendu que le comité des chemins de fer Nationaux ne feraient pas cette enquête, à moins qu'on ne lui demande de la faire.

Sir HENRY THORNTON: Comme tout cela met en jeu une importante question de politique intéressant toute la population du Canada, comme tout, je ne crois pas qu'il soit du ressort des chemins de fer Nationaux du Canada de suggérer une proposition de ce genre, à moins que le gouvernement n'ait des vues très intéressées à ce sujet. Mais je suis bien prêt à assumer toute responsabilité touchant les biens que le gouvernement décidera de nous confier. Je ne veux pas user de faux-fuyant ou essayer d'éviter quoi que ce soit.

L'hon. M. GRAHAM: Et vous ne voulez prendre aucune responsabilité.

Sir HENRY THORNTON: Et je ne prendrai certainement aucune responsabilité.

M. STEWART: Votre déclaration s'applique aussi aux enquêtes faites par la Commission des chemins de fer?

Sir HENRY THORNTON: Il vous faut examiner la question à tous ses points de vue; il ne s'agit pas uniquement d'une question de chemins de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Une question aurait trait aux résultats possibles de la ligne touchant la colonisation, et une autre aurait trait au transport du trafic en partance ou en destination de l'ouest du Canada.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que les gens de l'Ouest, si en faveur de la construction de ce chemin de fer, seraient satisfaits de voir le gouvernement faire une enquête?

M. STEWART: Comme je l'ai dit il y a un moment, les gens de l'Ouest ne s'opposeraient pas à une enquête à la condition d'être assurés que cette enquête n'aurait pas uniquement pour but d'empêcher ou de retarder l'achèvement de la construction du chemin de fer. Un grand nombre de personnes de l'Ouest soupçonnent qu'une nouvelle enquête ne serait qu'une excuse pour retarder les travaux. Je crois que si une personne en qui ils ont confiance—et je dirais que le chef du comité des chemins de fer Nationaux du Canada est un homme en qui ils ont confiance—exprimait une opinion, cette opinion compterait pour beaucoup et que les gens de l'Ouest auraient en lui assez de confiance pour ne pas croire que cet homme se servirait de sa position pour retarder la construction du chemin de fer, d'aucune manière, que l'opinion donnée par lui soit favorable ou non.

Sir HENRY DRAYTON: Il y a-t-il quelque chose pour le matériel dans les estimés budgétaires cette année?